

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2009

Etaiet présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY Adjoint - Mme ASSIER, M. CHASTAING, Mme BENKAROUNE, M. BONHOMME, M. MIMOUNI, M DUVAL, Mme HOUARD, M. DOUAY, Melle BRACCIALI, M. CARNICELLI, Mme BRAULT, Mme SELMI formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONET à M.BOURSE, Mme ESCHALIER à Mme ASSIER, Mme CLATOT à Melle BRACCIALI, M. MARTIN à Mme GRANDJANIN, Mme MOLLIERE à M. CASELLA, M. BAHU à M. Le Maire.

Absent excusé : M. BOURSE, Mme LARUE, M. PRIGENT

Secrétaire de séance : M. Le Maire



1. REALISATION D'UN STATIONNEMENT PUBLIC RUE MAIGNAN LARIVIERE PAR EMPRISE SUR PROPRIETE PRIVEE CADASTREE AB N° 298 – RESERVE AU POS « B » D'UNE SUPERFICIE DE 860 m² - DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE.

La Commune de Saint Prix, par délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2004 a déposé auprès de la sous-préfecture de Pontoise le 3 août 2004 la nouvelle liste des emplacements réservés au POS de la Commune de Saint Prix.

Cette liste a été rendue exécutoire le 3 septembre 2004 dans laquelle figure la réserve « B » nécessaire au projet en objet dont la superficie approximative est de 860 m² à prélever sur la parcelle section AB n° 298.

Les études de circulation faites par le Conseil Général sur la RD 192p/rue Maignan Larivière ont fait ressortir la nécessité de mettre cette voie en sécurité plus particulièrement dans sa section d'entrée de ville.

Après concertation avec les riverains et les 2 associations (Association du Vieux Village et l'association de Défense du Vieux Saint Prix), il a été recensé un certains nombres de revendications notamment, le ralentissement de la circulation sur cette voie et le déficit de stationnement sur ce secteur.

Le Conseil Général du Val d'Oise a retenu nos doléances en réalisant dans un premier temps en 2003, un marquage au sol du stationnement en chicanes à titre d'aménagement expérimental qui malheureusement ne donne pas entière satisfaction. Cette situation entraîne souvent des conflits entre automobilistes et riverains.

Pour sa part, la Commune de Saint Prix a depuis 2007 engagé des négociations pour l'acquisition de l'emprise de l'emplacement réservé auprès de la SCI La Forêt, propriétaire de ladite parcelle, sans accord amiable à ce jour.

Il faut reconnaître que la RD 192p accuse à l'entrée du vieux village une pente supérieure à 15%, très sinueuse avec virages dangereux. Le stationnement sur la voie crée un obstacle à la circulation et est dangereux par manque de visibilité.

Le déficit de stationnement de proximité est réel et il est absolument nécessaire aux riverains notamment côté pair de la rue, ceux-ci n'ayant aucune possibilité de rentrer leurs véhicules dans leurs propriétés.

Le projet qui répond aux besoins ressentis par la population du secteur est la réalisation d'un stationnement public, sur ladite réserve permettant de rendre fonctionnelle et en toute sécurité la circulation sur cet axe départemental.

De plus, la commune entreprend actuellement l'enfouissement des réseaux aériens (EDF, France Télécom, Eclairage public) afin de sécuriser également la circulation piétonne.

ESTIMATION FINANCIERE DE L'OPERATION :

- Achat du terrain nu (suivant avis des domaines)	155.000 €T.T.C.
- Travaux de génie civil	95.000 €T.T.C.
- V.R.D.	20.000 €T.T.C.
- Espaces verts et clôture	20.000 €T.T.C.
- Eclairage public	20.000 €T.T.C.
- Honoraires divers	15.000 €T.T.C.

Après avoir pris connaissance du dossier présenté par Monsieur le Maire et en application du Code de l'Expropriation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Carnicelli, Mmes Brault et Selmi), **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la déclaration d'utilité publique pour ce projet et à engager la procédure d'expropriation en demandant à Monsieur le Préfet d'ouvrir les enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire pour un terrain d'une superficie approximative de 860 m² à prélever sur la parcelle section AB n° 298 appartenant à la SCI La Forêt et à signer tous les actes administratifs nécessaires à la procédure.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé :

- ➔ Le contrat de location de deux copieurs XEROX COPY CENTRE (1 copieur 5638 et 1 copieur 522) pour une durée de 12 trimestres avec XEROX FINANCIAL SERVICES 120 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY sur SEINE. Le montant de la prestation est fixé comme suit : 432 euros HT pour le copieur 5638 n° série 3632146034 et 264 € pour le copieur 5222 n° série 3317903714.
- ➔ Le contrat de télésurveillance pour les défibrillateurs de type AIVIA 320 n° 0902P213, 0902P214, 0906P316. Le montant de la prestation est de 240 €HT annuel, les frais de déplacement et de main d'œuvre si le dysfonctionnement n'est pas couvert par la garantie sont de 84 €HT de l'heure et un forfait de frais de déplacement de 250 €HT.
- ➔ Avec la Croix Rouge Française 1bis rue Henry Dunant 95460 EZANVILLE, la convention de formation n° 5003 « recyclage des sauveteurs secouristes du travail » qui aura lieu le 15 mai 2009. Le coût de cette formation s'élève à 740 euros.
- ➔ Avec le Groupement FILLOUX/L'ESSOR, la société FILLOUX, 156 avenue du Général Leclerc 95230 SOISY-sous-MONTMORENCY, mandataire pour cette opération pour la réalisation des travaux de voirie/assainissement dans la rue Auguste Rey : l'avenant n° 1 au marché signé le 10/07/2008 – pour travaux supplémentaire d'un montant de 64 845 €HT soit 77 554,62 €TTC : marché initial : 1 680 625,78 € TTC – avenant n° 1 : 77 554,62 € TTC – montant global : 1 758 180,40 €TTC. L'avenant n° 2 concernant le numéro de compte commun aux deux sociétés FILLOUX/L'ESSOR pour cette opération.

- ➔ Le marché d'occupation du domaine public en vue de la mise en place de mobiliers publicitaires et pour la communication administrative et culturelle de la ville de Saint-Prix avec VEDIAUD Publicité, 20 rue Victor Hugo – BP 13 – 95200 SARCELLES, pour une durée de 12 ans.
- ➔ Avec la SARL SACCINTO, 59bis rue Anatole France 69120 VAULT EN VELIN le contrat de maintenance pour le terrain de football en gazon synthétique pour une durée de trois ans. La redevance annuelle hors taxes s'élève à 3 850 euros.
- ➔ L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une miellerie dans le cadre de la valorisation de l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local des Côteaux de Saint-Prix confiée à Monsieur Olivier RAVIOL qui fixe le forfait définitif de rémunération à 17 332 € HT dont 15 071,30 €HT au titre de la maîtrise d'œuvre et 2 260,70 €HT au titre de la mission OPC.
- ➔ L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un programme de logements rue de l'Explorateur Delaporte à Saint-Prix confiée à Monsieur Olivier RAVIOL qui fixe le forfait définitif de rémunération au stade APD à 140 652,60 € HT dont 122 306,60 €HT au titre de la maîtrise d'œuvre et 18 345,99 €HT au titre de la mission OPC.
- ➔ Le marché avec l'entreprise NILFISK ADVANCE 26 avenue de la Baltique 91140 VILLEBON sur YVETTE pour l'acquisition d'une balayeuse, d'une laveuse et d'un aspirateur dorsal. Le montant du marché s'élève à la somme total de 7 015,31 euros HT, soit 8 390,31 euros TTC.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

Le 18 juin 2009

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise